

Ruhengeri, le 24/11/50

2163 / MOI 3

Monsieur,

7



Suite à votre plainte en date du 13/11/50

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les travailleurs dont les noms sont repris ci-dessous ont été arrêtés et ont été condamnés ce jour à :

KIBUMBA  
NYAMPATSI

50 F. AMENDE  
CHACUN

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Juge de Police

*[Signature]*

A Monsieur... *Willems*  
à  
*KINIGI*

G. SPITAEELS

Kinigi, le 11 novembre 1950

Colon

Kinigi-Ruhengeri

2365  
1071 T. 3  
16/11/50

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que je dépose plainte à charge du nommé NYAMPATSI, muhutu de la colline Ruhengeri, S/Chefferie et chefferie KAMARI, pour absences répétées et injustifiées à son travail.

L'intéressé, travailleur contracté à ma plantation, a pour obligation de travailler, un minimum de 22 jours par mois, en qualité de travailleur agricole.

En aout dernier, il n'a travaillé que 16 jours, en septembre, il n'a travaillé que 11 jours et en octobre, il ne s'est pas présenté de tout le mois.

Je vous serais très obligé de vouloir bien renvoyer l'intéressé à son travail, afin de terminer son contrat de 300 jours de travail, après poursuites éventuelles.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour G. SPITAEELS, en congé en Europe

à Monsieur l'Administrateur Territorial à RUHENGARI